

Sous-section 1.—Organisation récente de la reconstruction

Avant la fin des hostilités, la plupart des gouvernements provinciaux avaient créé des comités d'organisation générale, d'organisation administrative et d'enquêtes techniques devant s'intéresser aux problèmes de la reconstruction. Voici un court résumé, par province:—

Île du Prince-Édouard.—Un comité consultatif de la reconstruction composé de représentants du gouvernement et d'organismes privés a été nommé en 1944. Des sous-comités ont été nommés sous la direction du Comité consultatif afin d'exécuter une bonne partie du travail.

Nouvelle-Écosse.—En Nouvelle-Écosse, l'organisation a été dirigée par un comité du Cabinet sur le rétablissement. Une commission royale d'enquête sur le développement et le rétablissement provinciaux a entrepris une enquête générale sur les problèmes d'après-guerre, tandis qu'un comité sur le rétablissement de l'agriculture et le Conseil économique de la Nouvelle-Écosse ont complété son travail dans des domaines plus techniques.

Nouveau-Brunswick.—Un Comité de la reconstruction composé de représentants du gouvernement et d'organismes privés a été créé dans la province durant la guerre. Une bonne partie de son travail a été exécuté par l'entremise de sous-comités.

Québec.—Dans le Québec, le Conseil législatif et une Commission consultative économique du gouvernement et des représentants particuliers ont étudié les problèmes de la reconstruction, tandis que l'organisation détaillée des programmes d'après-guerre a été l'œuvre des ministères du gouvernement.

Ontario.—L'organisation de la reconstruction en Ontario a été entreprise par un certain nombre de comités, tandis qu'un comité interministériel sur la conservation et le rétablissement s'occupait de la coordination, de la direction et de la revision de cette organisation. Les problèmes agricoles ont été étudiés par une Commission de la politique agricole et une Commission d'enquête agricole, celle-ci absorbant finalement les fonctions de celle-là. Une commission royale a enquêté et fait rapport sur les problèmes de l'industrie minière. Une Commission de la sécurité sociale et du rétablissement a entrepris l'étude des problèmes plus généraux de la reconstruction. Ses fonctions ont été cédées ensuite au ministère de l'Organisation et du Développement.

Manitoba.—Au Manitoba, un comité spécial d'enquête de la législature et un Comité de la reconstruction d'après-guerre (composés entièrement de sous-ministres provinciaux) se sont intéressés à une vaste organisation générale, et un Comité consultatif de coordination et d'organisation d'après-guerre s'est assuré la collaboration de groupes de citoyens, en vue de l'organisation d'après-guerre, et les a dirigés dans ce travail. Un sous-comité du Cabinet jouissait du pouvoir de reviser et de se prononcer sur les projets de reconstruction. Il y avait aussi des Commissions d'un caractère semi-officiel comme la Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba, le groupe des études universitaires conjointes (des universités du Manitoba et du Minnesota aux États-Unis), tous deux des organismes particuliers, et le comité consultatif sur la formation en vue du rétablissement.